



Problème de résiliation et de prélèvement sur be2

Par **apauline64**, le **26/05/2009** à **19:27**

Bonjour,

J'ai souscrit le 26/02/09 un accès Premium sur le site Be2, et ce pour une période de 3 mois, payé par Carte Bleue.

J'ai effectivement zappé les 14 jours de préavis pour résilier et éviter la reconduction. donc hier, 25/05/09, j'ai tout de même envoyé un mail à leur service client pour leur informer de ma résiliation et de la non reconduction de l'abonnement.

Aujourd'hui, 26/05/09, j'ai suivi leur procédure en leur envoyant un fax avec toutes les coordonnées réclamées. Le fax est bien arrivé.

J'ai ensuite reçu un mail me confirmant que ma demande de résiliation avait bien été acceptée, mais comme je n'avais pas respecté le délai de 14 jours, mon abonnement avait été reconduit pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 26/08/09, et qu'en cela les prélèvements continueront.

Ma question se situe au niveau de ces prélèvements: de quoi parle t il? j'ai payé à l'initial par CB, et n'ai jamais retourné de RIB, ni d'autorisation de prélèvement.

Alors peut être ne suis je pas très au courant des méthodes, mais

- peuvent ils me prélever rien qu'à partir de mes données CB fournies lors de ma souscription? est ce légal? et puis je faire quelque chose contre?

- utilise t il ce terme de "prélèvement" à mauvais escient, et vont ils en fait me réclamer de payer d'ici peu par CB le renouvellement de 3 mois?

Comment puis je me retourner contre cela? pour qu'on ne me prélève pas d'office et/ou pour que je n'ai pas à payer ce qu'ils réclament.

en plus leur site est nul. Mes partenaires "ideaux" proposés ne correspondent pas au profil

que j'ai déterminé.. je demande des hommes de minimum 1,75m, et ils m'envoient 70% de profils qui font 1,70m...ms ça c'est une autre histoire.

D'avance merci pour vos réponses et conseils!!!!

a bientôt!